



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ENM

Question écrite n° 19723

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le concours 1998 d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature. Il souhaite connaître avec précision pour le concours externe le nombre d'inscrits, de composants et de reçus, et ce par université d'origine, pour les deuxième et troisième concours, et en plus des précisions ci-dessus, l'origine administrative ou professionnelle des lauréats. Enfin, il lui demande la répartition entre hommes, et femmes. Plus généralement, il souhaite connaître les perspectives de recrutement pour les années à venir.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire les éléments suivants relatifs aux concours d'accès à l'école nationale de la magistrature : pour le premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, session 1997, le nombre d'inscrits a été de 3693 (soit 903 hommes et 2 790 femmes). Se sont présentés aux épreuves 2 513 candidats (soit 573 hommes et 1 940 femmes) et ont été admis 124 d'entre eux (soit 39 hommes et 85 femmes). Le nombre d'inscrits au deuxième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, session 1997, a été de 183 (soit 95 hommes et 88 femmes). Se sont présentés aux épreuves 106 candidats (soit 52 hommes et 54 femmes) et ont été admis 15 d'entre eux (soit 7 hommes et 8 femmes). L'origine professionnelle des candidats admis au deuxième concours est la suivante : quatre attachés administratifs ; un sous-officier ; un ouvrier professionnel ; deux inspecteurs (économie et finances) ; un surveillant ; et six fonctionnaires relevant du ministère de la justice (deux éducateurs, deux fonctionnaires des greffes et deux sous-directeurs). Enfin, 76 candidats se sont inscrits au troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, session 1997 (soit 30 hommes et 46 femmes). Se sont présentés aux épreuves 35 candidats (soit 16 hommes et 19 femmes) et ont été admis 6 d'entre eux (soit 3 hommes et 3 femmes). L'origine professionnelle des candidats admis au troisième concours est la suivante : deux responsables juridiques ; deux avocats ; un chargé de mission ; un assistant de direction. Les épreuves des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, session 1998, sont actuellement en cours. Par ailleurs, afin d'apporter un renfort rapide aux juridictions les plus en difficultés et de permettre à la justice de fonctionner dans des conditions dignes des missions qui lui sont dévolues, le Gouvernement a décidé à la fin de l'année 1997 la mise en oeuvre d'un plan d'urgence. C'est dans ce cadre que le Parlement, à l'unanimité, a autorisé le recrutement pour chacune des années 1998 et 1999, par voie de concours exceptionnels, de 100 magistrats de l'ordre judiciaire : 50 magistrats du second grade des tribunaux de grande instance, 40 conseillers de cour d'appel du second grade et 10 conseillers de cour d'appel du premier grade premier groupe. En 1998, pour chacun de ces concours, ont été respectivement enregistrées 1848, 1435 et 297 candidatures. Les épreuves de ces concours, commencées en septembre, s'achèveront en novembre 1998. A l'issue d'une formation de six mois, les candidats admis prendront leurs fonctions en juridiction en juillet 1999. En 1999, trois concours exceptionnels seront ouverts, selon des modalités identiques. Ceux-ci s'ajoutent naturellement aux recrutements habituels par la voie des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, pour lesquels le nombre de postes offerts a été porté de 145 en 1995, 1996 et 1997, à 185 en 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19723

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5386

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 109

Erratum de la réponse publiée le : 1er février 1999, page 668